



**HAL**  
open science

**“ Les Ahbaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé ”**

Dominique Avon

► **To cite this version:**

Dominique Avon. “ Les Ahbaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé ”. Cahiers d’Études du Religieux. Recherches Interdisciplinaires- CERRI, 2008, n°2, p.12. hal-01649819

**HAL Id: hal-01649819**

**<https://hal.science/hal-01649819>**

Submitted on 27 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires

2 | 2008 :

Transmission, traduction, propagande (I)

---

## Les Ahbaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé

*The Ahbash. A contested Lebanese Sunnite movement in a globalised world*

DOMINIQUE AVON

---

### Résumés

Français English

L'« Association des projets de bienfaisance islamique » est la cible d'attaques de la part de coreligionnaires contestant le caractère orthodoxe de son affiliation au sunnisme. Apparue lors de la guerre du Liban, sous la houlette d'un cheikh éthiopien établi au Proche-Orient, les Ahbaches se sont inscrits dans une communauté au prix de violences, avant de se voir reconnaître une légitimité par des représentants de l'Université al-Azhar. Si, malgré l'appui d'autorités politiques, l'APBIF n'a pas suscité un élan populaire dans le Pays du cèdre, elle a, en revanche, connu une expansion qui déborde les rives de la Méditerranée. Ce faisant, elle se heurte à d'autres mouvances prosélytes, telle celle des Frères musulmans.

The « Association of Islamic Philanthropic Projects » (AIPP) is condemned by some Muslims who contest the orthodoxy of its affiliation to the Sunnite movement. The Ahbahj first appeared during the Lebanon war, under the leadership of an Ethiopian Sheik established in the Middle-East, and penetrated the community first by force before being given some legitimacy by representatives of al-Azhar University. Despite the support of some political authorities, the AIPP failed to win massive popular support in Lebanon, even though its influence extended far beyond the Mediterranean where it came to clash with other proselytising movements, such as the « Brothers ».

## Entrées d'index

**Mots-clés** : Ahbaches, al Halabi, al Hirari, APBIF, Global University, Ibn Baz, Islam, Liban, Moussaoui, sunnisme

**Keywords** : AIPP, al Halabi, al Hirari, Al-Ahbash, Global University, Ibn Baz, Islam, Lebanon, Moussaoui, Sunnite

## Texte intégral



Afficher l'image

- 1 « Habacha », Éthiopie en arabe, est le pays d'origine du fondateur du mouvement des Ahbaches qui se sont fait connaître au Proche-Orient, en Europe ou aux États-Unis, sous le nom d'Association des Projets de Bienfaisance Islamique : A.P.B.I. Au Liban, il s'agit du seul groupe sunnite se réclamant du soufisme engagé en politique ; il a acquis une reconnaissance officielle en 1983. De 1991 aux événements du printemps 2005, l'association s'est distinguée par le refus d'un appel à un *jihâd* armé et son loyalisme envers l'État en s'opposant aux groupes islamiques tels la *Jama'a al-islamiyya* ou le *Hizb at-tahrir* dont l'objectif est la réalisation d'un État islamique qui, pour les seconds, ne peut être que garanti par la restauration du califat<sup>1</sup>. Dès avant la disparition de cette institution, le monde arabe majoritairement sunnite était tiraillé entre les aspirations nationaliste, panarabiste et panislamiste. Les puissances coloniales ont joué de ces forces partiellement contradictoires pour satisfaire leurs intérêts. La fondation de l'État d'Israël a cristallisé les antagonismes, et ceux-ci ont été avivés par les désillusions qui ont suivi les indépendances en raison de l'inégalité de développement entre sociétés du monde arabe et au sein de chacune d'elles. La guerre civile au Liban a concentré ces éléments. L'A.P.B.I. n'a pas directement participé aux combats, optant pour une activité intense de recrutement jusqu'au cessez-le-feu.
- 2 La conviction des ennemis de ce groupe est qu'il a été constitué et encouragé en vue de diviser les sunnites. Le régime baasiste syrien est pointé du doigt pour avoir favorisé les tensions intra-communautaires afin d'assurer sa domination sur le Liban : chez les sunnites donc, mais également chez les chiïtes, les maronites ou, dans un ordre non confessionnel, chez les Palestiniens réfugiés dans les camps libanais. L'équation fait le jeu d'Israël, poursuivent les contempteurs, dont certains accusent le fondateur des Ahbaches d'être d'origine juive, et de reproduire l'exemple médiéval d'al-Mourabity en Espagne. De tels soupçons lui valent le surnom de cheikh *al-fitna* ou cheikh *al-fattan*, et les accusations d'hétérodoxie pleuvent : orientation de la *qibla*, port de la croix dans les pays occidentaux, refus de se mêler aux autres musulmans pour la prière, licence du comportement des femmes, autorisation de l'intérêt bancaire et des jeux d'argent et de hasard, affirmation du caractère créé du Coran... <sup>2</sup> Les intéressés<sup>3</sup> se défendent de chacun de ses maux, pour se présenter, à l'inverse, comme un instrument de lutte contre la prétention des « wahhabites » à exercer une violence récurrente en taxant

celui-ci ou celui-là de *kaḡfir* (mécréant) pour le disqualifier.

- 3 Cette recherche en histoire immédiate, réalisée par des étudiantes et étudiants de l'Université Saint-Esprit de Kaslik (U.S.E.K.), fait suite à une première enquête menée sous l'égide de l'American University of Beirut (A.U.B.) il y a près de dix ans. La grille d'analyse visait, alors, à situer l'opposition entre Ahbaches et groupes issus de l'islamisme dans une confrontation pluriséculaire opposant ici les ulémas et là les cheikhs soufis, avec pour objectif de démontrer que le soufisme politique incarné par l'A.P.B.I. représentait une voie de juste milieu, entre les régimes autoritaires du monde arabe et le radicalisme islamique, pour des classes moyennes sunnites refusant la violence et acceptant le principe du pluralisme confessionnel :
- 4 They present a clear alternative to the powerful Islamist trend and, as such, are likely to attract a considerable following among those Sunni Muslims who are searching for a middle way out of the bloody conflict between the Arab regimes and the Islamists societies. Moreover, within their pluralist framework, the Ahbash can accomodate individuals who desire a retreat into spiritualism, as well as conventional Muslims and secularists who have adopted the lifestyle of modern society. As an alternative to conservative Islamism, the Ahbash and similar groups could well emerge as the voice of the bourgeoisie and intelligentsia, which favor the establishment of liberal regimes in the Arab world.<sup>4</sup>
- 5 La perspective adoptée dans ces pages est autre. Elle ne prétend ni résoudre toutes les questions ouvertes par l'existence et l'activité des Ahbaches, ni déterminer quels sont les groupes considérés comme fréquentables par les gouvernements occidentaux. À partir des connaissances accessibles au public, complétée par une enquête de terrain, elle vise à mieux cerner la configuration d'un mouvement politico-religieux et les termes d'une polémique interne au sunnisme où il est engagé.

## I. L'engagement politique : une ligne pro-syrienne

- 6 Issu de la tribu arabe Bani Chaibah, le cheikh Abdallah ibn Yusuf al-Shibi al-Abdari al-Hirari est né à Harare, ville éthiopienne proche de la frontière somalienne, en 1920. En l'absence de source établie avec certitude, le chercheur doit se contenter de glaner des informations éparses dans le panégyrique dressé par les fidèles selon un style traditionnel pour évoquer l'itinéraire des maîtres soufis : à l'âge de sept ans, le petit Abdallah, qui se targuera d'une filiation le rattachant au prophète de l'islam<sup>5</sup>, était capable de citer ou psalmodier le Coran à la perfection ; il s'adonna alors à la science du Hadith et se plongea dans la lecture d'ouvrages relatifs au *fiqh* sous les auspices de son père. Âgé de 18 ans, il serait devenu mufti de la région d'Oromo et aurait reçu l'autorisation de promulguer des *fatwa* et d'enseigner le *Hadith*. Sous le régime de Haïlé Sélassié et avec l'appui du frère de l'empereur, al-Hirari aurait, selon ses adversaires, participé à la répression de personnalités ou de mouvements islamiques, provoquant l'emprisonnement d'Ibrahim Hassan, directeur d'une école coranique de Harare, et l'exil d'autres musulmans vers l'Égypte et l'Arabie Saoudite. Tissu de mensonges, répondent les partisans, qui reconnaissent cependant que le mufti al-Hirari alias al-Habachi, avant de subir lui-même les geôles de l'empereur d'Éthiopie, a permis l'arrestation de missionnaires wahhabites dont la « secte », disent-ils, visait à bouleverser la croyance des musulmans<sup>6</sup>. C'est sans doute ici que prend source le violent antagonisme qui oppose « ahbaches » et « wahhabites ».
- 7 Expulsé d'Éthiopie, al-Hirari se serait rendu à la Mecque en 1947, à Jérusalem-al

Qods en 1948, puis à Damas où il aurait pris contact avec les confréries Qadiriyya et Rifa'iyya qui, traditionnellement, ont été des foyers d'expansion de l'islam en sachant s'adapter aux structures et traditions locales des sociétés dans lesquelles elles se sont implantées<sup>7</sup>. Installé à Beyrouth en 1950, dans le quartier Musaytebe, il obtint une licence délivrée par la branche libanaise de l'Université d'al-Azhar<sup>8</sup>. C'est en prêchant dans les rues qu'il aurait recruté ses premiers adeptes. Auteur d'une demi-douzaine d'ouvrages dont les dates de première publication sont mal établies *Boughiat al-Taleb (But de l'étudiant)*, *Sarih al-Bayan (Déclaration explicite)*, *Al-Dalil al-Qawim (Le guide immédiat)*, *Al-Mouhadeth al-Hafez (L'orateur conservateur)*<sup>9</sup>, il alterna des séjours entre la Syrie et le Liban<sup>10</sup>. Là, adoptant la tactique du coucou, ses fidèles ont noyauté une association fondée en 1930 par le cheikh Ahmad al-'Ajuz, pour se l'approprier et obtenir ainsi une existence légale. C'est en 1983 que le cheikh Nizar Halabi, alors âgé de 31 ans et fidèle de la première heure, prit la présidence de l'Association des projets de bienfaisance islamique. Issu d'une famille beyrouthine et gradué du collège de Droit de l'Université d'al-Azhar en 1975, le cheikh Halabi est rentré dans la capitale libanaise après sa formation égyptienne. Il endossa la fonction de l'imamat pour diriger la *khotba* (prédication) dans la mosquée de Bourj Abi Haydar, à Beyrouth<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Les Ahbaches participèrent alors au mouvement de réislamisation de la cause palestinienne. L'objectif était de dégager les réfugiés des camps de l'emprise du *Fatah* de Yasser Arafat, selon une stratégie mise en œuvre par Hafez al-Assad, dont les services auraient soutenu le mouvement de Hirari<sup>12</sup>. Cet allié libanais aurait été, pour Damas, une pièce supplémentaire et plus crédible que ses alliés organiques du type *Saïka* ou *Fatah-Intifada*. Mais, à l'inverse des Palestiniens qui s'enrôlèrent sous la bannière d'Abdallah Azzam -premier théoricien du *jihâd* globalisé, fondateur d'un bureau de recrutement de volontaires au Pakistan en 1984 et qui contestaient eux aussi la nature du combat mené par le *Fatah*, les Palestiniens proches des Ahbaches rompirent avec la lutte armée. Loin de constituer une quelconque branche paramilitaire<sup>13</sup>, palestinienne ou libanaise, l'A.P.B.I. mena une politique active de recrutement en bénéficiant, par exemple, de la dislocation de la milice dirigée jusqu'en 1984 par 'Abd al-Hafiz Qasim, et d'encadrement de la jeunesse par le biais de l'éducation. Cette option séduisit, si bien qu'au moment où la Syrie imposa sa version de la pacification dans le Pays du cèdre, le nombre des adeptes était passé d'une centaine à près de 8 000<sup>14</sup>. Et, sur les six mosquées que compte le camp palestinien d'Aïn el-Héloué, près de Saïda, l'une est toujours tenue par les Ahbaches.

<sup>9</sup> Entre 1991 et 1995, l'A.P.B.I. s'inscrivit comme un acteur incontournable de la scène sunnite libanaise. Ses membres se dotèrent d'outils d'information et de communication, bénéficièrent de la présence d'un député au Parlement et, selon des pratiques dénoncées par leurs ennemis, prirent en main un réseau de mosquées, en commençant par Beyrouth et Tripoli. Ce dynamisme expansionniste propulsa le cheikh Nizar al Halabi comme candidat potentiel au poste de mufti de la République. Le siège était convoité depuis l'assassinat du cheikh Subhi Saleh en 1989. L'A.P.B.I. avait les faveurs du gouvernement syrien, mais la marche en avant fut entravée par l'assassinat du cheikh Nizar Halabi, le 31 août 1995, alors qu'il sortait de sa maison pour se diriger vers le bureau de l'A.P.B.I. Les soupçons se portèrent vers le groupe *Usbat al Ansar* (Ligue des partisans)<sup>15</sup>, réunissant des salafistes palestiniens établis dans le camp d'Aïn el-Héloué<sup>16</sup>, dirigé par Ahmad Abd al Karim al Saadi alias Abou Muhjin al Saadi. Des arrestations furent effectuées dans la semaine qui suivit le drame. En 1997, trois hommes (Ahmed al-Kasam, Khalid Mohammad Hamid et Muneer Salah) furent condamnés à la peine capitale et exécutés dans la prison de Rumiyah, malgré les protestations de groupes ou de personnalités sunnites<sup>17</sup>. Mais l'assassin présumé a

échappé aux autorités libano-syriennes, tout comme Abou Muhjin, condamné par contumace. Le cheikh Hussam Qaraqira, directeur du bureau de l'accueil à l'A.P.B.I. en 1983 puis vice-président de l'association en 1989, formé en Syrie<sup>18</sup>, a succédé au cheikh Halabi immédiatement après l'assassinat. Il assume toujours la présidence en 2005.

- 10 Les Ahbaches participent aux élections depuis le premier scrutin de l'après-guerre<sup>19</sup>. En 1992, avec l'appui discret du Hezbollah, Adnan Traboulsi, magistrat formé à l'Université de Kiev, a été élu député tandis que le candidat hezbollahi Mohammad Burjawi obtenait également un siège au Parlement<sup>20</sup>. Des candidats furent proposés en 1996 et 2000, mais sans succès, la loi électorale favorisant les formations politiques à l'assise large. Par principe, les Ahbaches disent défendre la petite circonscription permettant la réalisation au plus près de la règle « une voix pour un homme »<sup>21</sup>. Mais, sachant que cette issue est systématiquement refusée par les principaux chefs de file élus, ils prennent position en faveur de la représentation proportionnelle<sup>22</sup>. Dans le contexte tendu qui fait suite à l'assassinat du Premier ministre Rafic Hariri, le projet de loi modifiant celle de 2000 a été enterré. Aussi, pour les élections de 2005, décision a été prise de présenter des candidats à Tripoli et à Beyrouth. Dans les trois circonscriptions de la capitale, Ahmed Dabbagh, Bader el Tabech et Adnan Traboulsi ont réuni près de 20 000 voix, ce qui représenterait un cinquième de l'électorat sunnite - score insuffisant pour obtenir un siège<sup>23</sup>. Dès le 31 mai 2005, les Ahbaches ont donc organisé une conférence au comité de presse de Verdun-Beyrouth afin de réclamer le droit de tous les groupes libanais à être représentés au Parlement. À Tripoli, le candidat Naji Taha a obtenu un peu plus de 10 000 voix, ce qui correspond à son résultat lors des élections de 2000.

	Élections législatives 2000 <sup>24</sup>	Élections législatives 2005
<b>Tripoli</b>	20 130 (2 candidats)	11 432 (1 candidat) <sup>25</sup>
<b>Beyrouth</b>	10 760 (2 candidats)	18 848 (3 candidats) <sup>26</sup>

- 11 Le loyalisme des dirigeants de l'association envers un régime sous domination syrienne a prévalu pendant quinze ans. L'adhésion à la patrie libanaise « n'est pas contradictoire avec le sentiment d'appartenance à la Nation arabe et à l'Oumma », explique le cheikh al-Fakhani qui, outre le renforcement de l'État par le biais d'une réforme administrative, refuse tout projet de fédération en défendant « l'unité nationale et la coexistence pacifique entre les communautés chrétiennes et musulmanes »<sup>27</sup>. À l'intérieur, cette option politique se manifeste par un soutien à l'armée libanaise, y compris lorsqu'elle est victime d'action terroriste menée par des sunnites, comme ce fut le cas à Denniyyeh, à la fin de l'année 1999<sup>28</sup>. En retour, de 1991 à 2005, des représentants de l'État, tel Sleimane Frangié, ont exprimé une reconnaissance aux Ahbaches pour leur soutien à l'ordre établi<sup>29</sup>. Ce faisant, ces derniers n'expriment pas de projet alternatif au régime défini par la Constitution de 1926, le compromis de 1943 et l'accord de Taëf. Ils considèrent que les musulmans ne sont pas prêts pour l'établissement d'un ordre islamique<sup>30</sup>, et qu'il n'existe actuellement pas d'issue pour la restauration d'un califat.
- 12 Les adversaires sunnites des Ahbaches formulent plusieurs griefs à l'encontre de ce qu'ils qualifient d'opportunisme, voire de trahison à la cause<sup>31</sup>. L'un d'entre eux est d'avoir cherché la faveur des voix chrétiennes, principalement au Liban-Nord, en établissant des relations d'intérêt convergent et en tentant de mettre sur pied des activités communes avec les chefs de file qui ont pour nom Sleimane Frangié, Jean Obeid ou Nayla Mo'awad, veuve du président de la République assassiné<sup>32</sup>. Les Ahbaches ne cachent d'ailleurs pas ces initiatives<sup>33</sup>, ni non plus les visites auprès du dirigeant shi'ite du mouvement *'Amal*, Nabih Berri, dont ils ont soutenu l'élection

comme président du Parlement<sup>34</sup>, ou encore auprès du chef druze Walid Joumblatt qui leur a accordé une aide d'un montant de 35 000\$ pour la construction d'une école dans la Montagne... où chaque suffrage a son prix.

13 Un tel positionnement provoque les critiques de la *Jama'a al-Islamiyya* qui accuse les Ahbaches de se placer dans une relation de subordination « sous le contrôle des services secrets syriens en vue d'attaquer le projet islamique »<sup>35</sup>, un reproche aggravé par la nature des relations entretenues avec les gouvernements de Jordanie et d'Égypte qui ont autorisé, sur leur territoire, leur présence sous forme de groupes reconnus<sup>36</sup>. Et, bien que les termes soient systématiquement retournés contre l'adversaire<sup>37</sup>, l'imputation de faire le jeu du sionisme revient comme une antienne dans le discours<sup>38</sup>. La clef de lecture de la ligne de conduite des Ahbaches réside sans doute à Damas, qui a joué sur plusieurs tableaux afin de préserver son statut d'acteur régional incontournable et d'assurer la pérennité du pouvoir des Alaouites. La Syrie est considérée comme un « pays arabe frère » ayant de nombreux liens historiques, géographiques, sociaux et familiaux avec le Liban. En sus, elle est présentée comme ayant participé de manière essentielle à l'arrêt de la guerre libanaise et soutenu la « Résistance » (i.e. le Hezbollah) contre les Israéliens. L'invitation à la lutte contre la menace de Tel Aviv n'a jamais été accompagnée d'un appel au *jihâd* et, jusqu'en 2000, la revendication principale de l'A.P.B.I. consista à faire en sorte que la résolution 425 du Conseil de Sécurité de l'ONU soit appliquée, à savoir le retrait israélien du Liban-Sud. Mais en analysant les textes de près, force est de constater que le terme d'« État » n'est pas employé pour évoquer Israël. À la manière des membres du Hezbollah, les Ahbaches parlent d'« entité sioniste » ce qui permet, vis-à-vis de l'Occident notamment, de ne pas avoir à évoquer la question de la destruction d'une structure qui, à leurs yeux, n'a pas d'existence : le sionisme est un « ennemi qui occupe par la force la terre de Palestine ainsi que de nombreux territoires arabes », quand la Palestine est présentée comme « une terre qui peut accueillir les musulmans, les chrétiens et les juifs pour vivre ensemble »<sup>39</sup>.

14 L'assassinat de Rafic Hariri est venu bouleverser la donne politique. Au nom de la crainte d'une sédition à l'intérieur de la société, les Ahbaches ont manifesté leur hostilité aux partisans du retrait syrien. Dès avril 2001, selon un mot d'ordre identique, ils avaient provoqué l'effroi d'une partie de l'opinion, poussant le président de l'A.P.B.I. à donner une conférence de presse. Le cheikh Qaraqira jugea « injuste » la campagne médiatique menée contre ses « partisans » qualifiés de « force sauvage et barbare » et plaida leur défense en ces termes : « Avons-nous péché d'avoir brandi des machettes, des couteaux et des chaînettes, au lieu des fusils et des canons ? [...] Notre message est clair : nous voulons mettre en garde contre la partition de ce pays... et déjouer les projets suspects, alors que l'État ne s'acquitte pas de la responsabilité qui lui incombe de protéger le peuple »<sup>40</sup>. Les Ahbaches se sont encore distingués pour avoir distribué des tracts hostiles aux propos de Mgr Nasrallah Sfeir, patriarche de l'Église maronite, réclamant le départ de l'armée syrienne du Liban dont la justification a cessé d'être, selon ses termes, à partir du moment où l'armée israélienne s'est retirée de la partie sud du pays, en mai-juin 2000<sup>41</sup>. Ce combat a échoué puisque, sous la pression américano-française et à la suite de manifestations populaires (contrebalancées par d'autres en faveur du maintien de la présence militaire syrienne – « forces du 8 mars » ici et « forces du 14 mars » là), cette forme d'occupation a cessé au Liban.

## II. Echec d'une emprise sur le Liban, réussite de l'expansion internationale

15 Il n'existe, à ce jour, aucun organigramme présentant la structure précise de l'association. Son quartier général est basé près de la mosquée de Burj Abi Haydar, au Centre al Cheikh al Iskandarani. L'image de la cellule, dirigée par un responsable et censée assurer l'obéissance plénière aux dirigeants des Ahbaches est celle qui paraît le plus proche de la réalité. Chargé des « affaires politiques » de l'association à Tripoli, neveu de l'ex-député Naji Taha et licencié en Sciences politiques à l'Université libanaise, Bilal Chatah régit directement un groupe de dix-sept personnes. Il explique que la relation entre membre et chef, au sein de l'A.P.B.I., est analogue à la relation entre fils et père, faite d'obéissance, de respect et de solidarité<sup>42</sup>. Ce type de lien est établi, entretenu, ou renforcé notamment dans le cadre du scoutisme par le biais duquel les Ahbaches proposent des sessions de formation de chefs -avec acquisition de grades- et des sessions administratives. Le maillage d'une partie du territoire libanais s'est opéré à partir des lieux de culte, mosquées ou salles de prière. Les Ahbaches ont fait valoir leur présence à Beyrouth, à Tripoli, dans le Akkar et au Mont-Liban. La prise de contrôle a donné lieu à des résistances et des violences, ce fut le cas pour la mosquée 'Omar al-Kabir à Saïda ou encore pour la mosquée 'Issa bin Maryam à Tripoli<sup>43</sup>. La prédication du vendredi est l'occasion d'indiquer ou d'explicitier les orientations du groupe ; ce discours est relayé au travers de cycles de conférences, de réunions, et d'un enseignement délivré dans les écoles qui relèvent directement de son contrôle.

16 De 1991 à 2002, l'A.P.B.I. a fondé une chaîne de neuf écoles, au sein de quatre *casa* (circonscription administrative libanaise)<sup>44</sup>. Ce réseau d'enseignement est couronné par deux établissements. Le premier, intitulé « École de la Haute Technique libanaise » propose deux diplômes : un brevet technique d'aide-comptable et un baccalauréat technique de comptabilité et d'informatique. Le second fait partie de la quarantaine d'institutions d'enseignement supérieur que compte le Liban. Il s'agit de la Global University, structure fondée en 1992, ayant reçu une accréditation officielle en 1999 et présidée par Adnan Traboulsi. Global University comprend trois facultés : Sciences sanitaires (avec pour doyen Ibrahim Sukkar), Sciences administratives et Lettres<sup>45</sup>. Les locaux se situent au cœur de Beyrouth dans le quartier de Patriarcat, près du Lycée francophone Abd el-Qader et dans le quartier de Mazraa, non loin de l'hippodrome<sup>46</sup>. Interrogés, les habitants des environs ne font pas le lien entre Global University et l'A.P.B.I. Un accord de coopération a été signé entre cette institution et l'administration de l'hôpital général de Sahel, dirigé par le Dr. Fadi Alamah et Maher Jamal. L'accord prévoit la formation pratique des étudiants à l'hôpital de Sahel et stipule que les infirmières et les employés de cet établissement pourront « assister à des programmes continus d'éducation offerts par Global University », programme complété par « quelques conférences et sessions scientifiques de formation » organisée par la partie ahbache, ou conjointement<sup>47</sup>.

	<i>Année</i>	<i>Nom de l'école</i>	<i>Lieu</i>
1	1991	École secondaire de la culture islamique	Beyrouth
2	1992	École secondaire de la culture islamique	Tripoli (plus de 2000 élèves)
3	1995	École secondaire al-Salahiyat al-Ayoubia	Beyrouth
4	1995	École secondaire du Sultan Salah al-Din (école complémentaire) <sup>48</sup>	Bourj Iqim al-Karoub (Mont-Liban)
5	1995	École secondaire islamique al-Salah (école complémentaire)	Baalbek
6	1998	École secondaire al-Hidaya (guidance) (école complémentaire)	Bchamoun

7	1998	École secondaire de culture spécifique	Bedawi (Liban Nord) (partiellement gratuite)
8	2001	École primaire du Sultan Salah el-Din	Bourj Iqim al-Karoub (Mont-Liban)
9	2002	École nouvelle pour l'éducation et la culture (école primaire)	Akar (Liban Nord) (gratuite <sup>49</sup> )

17 Les initiatives extra-scolaires de l'A.P.B.I. sont organisées autour de plusieurs pôles. Les Ahbaches proposent aux jeunes une série d'activités sportives (football, basket-ball, équitation, natation...) ou culturelles (théâtre, échecs...), ainsi que des occupations spécifiquement réservées aux jeunes filles et aux femmes (couture, peinture, céramique...). Trois associations scoutées ont été fondées<sup>50</sup>. « Al Anwar » a été créée en septembre 1988<sup>51</sup>, suivie deux ans plus tard par l'association des « Mourchidates al Machari'a », ouverte aux membres féminins. Un troisième groupement a été constitué postérieurement, dénommé « Chabab al Machari'a », il est rattaché à l'Union des Jeunes du Liban (« Itihad Chabab Loubnan ») et à l'Union arabe pour les Jeunes et l'Environnement (« Itihad al Arabi li al Chabab wa al Bi'a »). Ces groupes scouts ont organisé des camps dans plusieurs pays du Machrek et du Maghreb (Syrie, Égypte, Jordanie, Maroc)<sup>52</sup>, ils ont envoyé une délégation au festival de Lisbonne en 1998 et participé au XVe festival international pour les jeunes et les étudiants en Algérie en 2001. Une ligue de défense civile, « The Machari'a civil defense », vient compléter cette structure d'encadrement d'une jeunesse encouragée à participer à des activités de santé (aide dans les dispensaires) et de protection de l'environnement (le nettoyage du littoral est le plus souvent évoqué). Chacun de ces groupes est mis à contribution lors de festivités organisées par l'A.P.B.I., aux côtés des deux chorales, « Fariq al Machari'a li Inchad al Tourath » et « Al Firqa al Loubnania li Inchad al Tourath » qui regroupent des musiciens et choristes bénévoles dont le nombre peut atteindre la centaine.

18 Ce point est loin de revêtir un caractère secondaire. L'A.P.B.I. a acquis une visibilité sociale du fait de sa capacité à rassembler des foules autour d'elle pour des fêtes à caractère religieux et politique. *Al Adha*, *al Fitr* et *al Mouled* donnent lieu à de grandes cérémonies ponctuées par la lecture du Coran, la proclamation de chants religieux (*Madih*) et la tenue de discours des responsables de l'association. À l'occasion de *Isra'a*, *al Mi'araj* et *al Hijra*, des activités spécifiques sont organisées pour les enfants et des récitals sont proposés aux adultes. Lors du mois de Ramadan, c'est la nuit du 27, dite nuit *al Kadar* (au cours de laquelle il est dit que Dieu répond aux prières et aux vœux) qui est le moment choisi pour rassembler les fidèles avec force chants, prédications et allocutions. Quant aux commémorations à caractère politique, les Ahbaches ne manquent pas de rendre visible leur présence le 22 novembre, date de la fête nationale libanaise, et ils organisent la visite de casernes le 1<sup>er</sup> août, lors de la fête de l'Armée libanaise ; parallèlement, ils font mémoire du *Yom al Nakba* (Jour du Désastre) qui marque la naissance de l'État d'Israël en se rendant dans des camps palestiniens pour distribuer des cadeaux aux enfants, et ils fêtent le 25 mai, date du retrait par Israël du Liban sud, en organisant une marche à cette occasion.

19 Afin d'assurer la diffusion de son message, l'A.P.B.I. s'est dotée de plusieurs outils d'information et de communication, à commencer par une maison d'édition, fondée en 1986, dont le siège est à Beyrouth : Dar el Mashari'a lil taba'ia wa al nashra wa al tawzi'a, Maison de projet pour l'imprimerie, l'édition et la distribution. Ayant reçu une autorisation officielle des pouvoirs publics en 1991<sup>53</sup>, les Ahbaches ont pu, en août de l'année suivante, lancer leur périodique intitulé *Manar al-Huda* [« Phare de guidance » ou « Lumière du bon chemin »]. Ce mensuel –selon les mois hégiriens– est dirigé par le Dr. Farouk al-Jammal, il a pour directeur de rédaction le cheikh Khalil Diriyani et pour rédacteur en chef le cheikh Abd al-Qader Fakhani. Il traite de sujets politiques, religieux

ou plus généralement de questions de société, en accordant un espace spécifique aux jeux pour les enfants. Si la télévision du Fayfaa, basée à Tripoli, a été fermée quelque temps après son lancement, l'A.P.B.I. a pu, en revanche, proposer des programmes télévisés sur la chaîne nationale, Télévision du Liban, et ouvrir une station de radio, « Nidâ al Ma'arifa » (Appel à la Connaissance)<sup>54</sup>, au cours de l'année 1998-1999, qui lui permet notamment de proposer son répertoire de chants. Un site internet, [www.aicp.org](http://www.aicp.org), est venu compléter la structure.

20 Malgré ces instruments et leur développement, force est de constater que le but fixé dans la première moitié des années 1990, constituer une organisation de 100 000 membres principalement recrutée parmi les jeunes générations de sunnites, n'est pas atteint<sup>55</sup>. Les résultats aux dernières élections législatives montrent que, tout en conservant une assise, le mouvement voit sa dynamique marquer le pas.

21 Néanmoins, ce tassement observable dans l'espace libanais semble compensé par l'expansion internationale du mouvement. Au milieu des années quatre-vingt-dix, l'association se prévalait de trente filiales dans une douzaine de pays : Australie, Canada, Danemark, France, Allemagne, Jordanie, Syrie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine. En Australie, c'est le fils du cheikh Hirari, 'Abd al-Rahman al-Habashi, qui présidait alors aux destinées des Ahabches. Dans l'Hexagone, l'Association des projets de bienfaisance islamique en France (A.P.B.I.F.) est le nom officiel du mouvement. Son extension est importante puisque, outre la mosquée de la rue Cavé (XVIIIe), le groupe a constitué des lieux de culte à Montpellier, Narbonne, Nîmes, Saint-Dizier, Lyon, Saint-Étienne, Rennes, Toulouse<sup>56</sup>, Marseille, Marignane, Nice et Avignon<sup>57</sup>. Il rassemble des musulmans d'origines nationales et sociales diverses. La vitalité tient au charisme des personnalités connues des jeunes, tel le rappeur Kery Jams<sup>58</sup>, et de ses animateurs locaux comme l'imam El-Zant à Montpellier<sup>59</sup>. Et c'est depuis la capitale languedocienne, après avoir pris la direction d'une association culturelle marocaine, que la mouvance des Ahabches a connu une audience de vaste ampleur, lors de la publication de l'ouvrage d'Abd as-Samad Moussaoui, frère aîné de Zacarias, jugé dans l'affaire des attentats du 11 septembre 2001<sup>60</sup>. L'occasion pour l'A.P.B.I.F. de se présenter comme le fer de lance contre les groupes qui se réclament du jihâdisme salafite et ceux qui s'inscrivent dans la mouvance des Frères musulmans. Mais c'est une autre affaire qui a retenu l'attention de la presse. L'association culturelle, ayant bénéficié pendant une vingtaine d'années d'un local pour un loyer modeste accordé par Mgr Tourel, a été invitée à le restituer lorsque le Secours catholique et la Conférence Saint-Vincent-de-Paul ont réaménagé les bâtiments afin d'y accueillir la « Halte Solidarité », un « accueil de jour pour S.D.F avec chiens », comme « réalisation jubilaire »<sup>61</sup>. Après cinq années d'attente, le diocèse a assigné en justice les responsables musulmans qui refusaient de trouver une « solution à l'amiable » selon les termes d'Abdelkader El Marrati, vice-président du C.R.C.M.<sup>62</sup> Marginalisés lors du processus d'élection des représentants du culte musulman en France en 2003<sup>63</sup>, les Ahabches ne paraissent pas avoir été davantage représentés à l'occasion du renouvellement des membres du C.F.C.M. au printemps 2005<sup>64</sup>.

### III. Lutte idéologique interne : « Secte » contre « radicaux »

22 Les Ahabches disent inscrire leur discours dans l'*asharisme* en exprimant une faveur particulière pour les principes de *qiyâs* [raisonnement par analogie] et d'*ijmâ'* (consensus) défendus par l'école shafi'ite<sup>65</sup> sans repousser l'enseignement des trois

autres (malékite, hanafite et hanbalite) reconnues dans l'islam sunnite. En 1993, des représentants de l'A.P.B.I. se sont rendu au Caire pour présenter leurs publications aux autorités de l'Université d'al-Azhar. Six ans plus tard, le 17 novembre 1999, un document officiel remis au cours d'une cérémonie dans la capitale libanaise a reconnu l'A.P.B.I. comme « société islamique légale » et « forteresse de la connaissance », assurant que « son projet scientifique et religieux » était régulier, scellant un accord de « collaboration culturelle » en vue de promouvoir « la connaissance, la culture et l'éthique islamiques » soit « l'héritage islamique authentique » contre la « propagande infectieuse » atteignant l'islam d'un côté, les « exagérations » et « l'extrémisme » de l'autre<sup>66</sup>. Al-Azhar était représentée par le Dr Ahmad Hashem 'Omar, directeur général des affaires culturelles et scientifiques de l'institution, accompagné par le Dr Mohammad Saleh. Ils ont été reçus par les autorités de l'A.P.B.I. : le cheikh Hussam Qaraqira, Adnan Traboulsi, vice-président de l'association, et le cheikh Oussama al Sayed-Sayed, chef de la branche de l'A.P.B.I. dans la Beka'a. La chorale a clôturé la cérémonie à l'hôtel Commodore, puis les participants se sont retrouvés chez le cheikh al Hirari pour lui rendre hommage et échanger des vues au sujet de la mission islamique dans le monde.

23 Contre l'accusation de produire un discours destiné à modifier le dogme des musulmans<sup>67</sup>, les Ahbaches revendiquent la pluralité des *tariqa* [chemins] illustrée par l'existence de centaines de confréries soufies<sup>68</sup>, tout en dénonçant les *bid'at dalala* (innovations blâmables) de certaines en pointant nommément la *Shaziliyya*. À la suite de l'enseignement donné, par exemple, dans les confréries *Mourji'ya* et *Jahmiya*, ils insistent sur la distinction entre les œuvres ou actions du musulman et sa foi. Le cheikh al Hirari écrit ainsi : « Celui qui ne se conforme pas à la loi de Dieu dans sa vie, qui n'accomplit aucun acte obligatoire (prière, jeûne du Ramadan, zakât, pèlerinage) et qui ne délaisse pas volontairement ce qui est interdit mais qui aurait dit une fois dans sa vie : '*La Ilaha illa Allah*', celui-là est un musulman croyant mais on dira qu'il est croyant pêcheur »<sup>69</sup>. Cette orientation, qui met l'accent sur le libre-arbitre dans la ligne de Maturidi<sup>70</sup>, est source des plus vives attaques. Pour Ali Ammar, vice-président de la *Jama'a al Islamiyya* à Saïda, de tels propos prolongent l'école de pensée d'Ibn 'Arabî qui a développé la thématique du *fanâ'* (l'extinction de la conscience dans la transcendance de Dieu) et provoque la négation de la séparation entre le paradis et l'enfer, or « la peur de l'enfer est la nature du serviteur de Dieu, et eux se considèrent au-dessus de cela »<sup>71</sup>. Les Ahbaches répliquent en considérant que l'essentiel est de savoir si le refus de la prière est le fait d'un acte volontaire ou non et s'il correspond à un rejet de la foi ou non. Selon leur jugement, l'attaque est le fruit d'une lecture partielle du Coran et du Hadith, caractéristique des « wahhabites », dont la généalogie est brossée à grands traits :

24 Mohammad Ibn Abd al Wahhab a fondé la secte des wahhabite il y a 250 ans dans la région du Najd (région Est de la péninsule arabe). La secte wahhabite a pris le pouvoir en Arabie il y a un siècle en massacrant les musulmans, hommes, femmes, bébés et vieillards, tout comme continuent de le faire en Algérie les groupes extrémistes qu'elle finance. La secte des wahhabites dont le leader religieux Ibn Baz est mort dernièrement sans être allé à Médine depuis plus de vingt ans. La secte des wahhabites qui rend mécréants tous les musulmans venus après les trois premiers siècles de l'Hégire. La secte wahhabite, ancienne de deux siècles et demi, dont le leader spirituel Ibn Taymiyyah a vécu il y a huit siècle. La secte wahhabite dont les égarements étaient dénoncés par le Prophète. [...] La secte wahhabite dont les principales armes sont le dollar et la calomnie... Les wahhabites et leurs alliés qoutbistes donc intensifient leur calomnie à l'égard des musulmans de l'Association des Projets de Bienfaisance Islamiques, les wahhabites exhibent sans honte leur haine contre le savant le

Mouhaddith le Chaykh ‘Abdou l-lah Al-Habachiyy et ses élèves<sup>72</sup>.

25 Les Ahabaches dessinent une ligne continue entre les khârijites, qui refusèrent de prendre parti entre sunnites et shi’ites au temps de la *fitna* (division)<sup>73</sup> et le radicalisme islamique de l’époque contemporaine. Intercalé entre ces deux extrémités figure Ibn Taymiyya, jurisconsulte qui mena combat contre de nombreuses pratiques soufies et contre le shi’isme. Il est visé par le cheikh al-Hirari<sup>74</sup> pour avoir fait de la lutte contre la mécréance l’une des premières obligations du musulman adulte ; à l’appui de son argumentation, le fondateur de l’A.P.B.I. ne manque pas de rappeler qu’Ibn Taymiyya a été condamné par des juges d’au moins trois écoles juridiques. Son engagement a été relayé au XVIIIe siècle<sup>75</sup>, par le verbe et par le fer, sous la houlette de Mohammad Ibn Abdel Wahhab, cible récurrente des Ahabaches<sup>76</sup>, qui incluent dans ses disciples Sayyid Qotb, figure majeure des Frères musulmans. Le concept de *jahiliyya* (ignorance) utilisé par Sayyid Qotb<sup>77</sup> pour dénoncer son temps (l’humanité entière est devenue hérétique, même les *mu’azzin*)<sup>78</sup> et lutter contre les responsables politiques de confession musulmane, sont rejetés avec force. Pour l’A.P.B.I., il s’agit de s’opposer à tous les groupes islamistes issus de la matrice des Frères musulmans depuis le milieu des années 1960, dont la *Jama’a al Islamiyya* libanaise conduite par Fathi Yakan qualifiant les gouvernants libanais de *kuffâr* [mécréants] pour refus d’application de la *shari’a*<sup>79</sup>. Ils ont mené bataille contre le responsable algérien du F.I.S. Ali Bel-Haj, le responsable tunisien du mouvement *an-Nahda* Rashid Ghannouchi<sup>80</sup>, le cheikh égyptien Al-Qardawi<sup>81</sup>, installé au Qatar mais membre dirigeant du Conseil européen pour la fatwa, et feu le cheikh Abdelaziz Ibn Baz, président du Conseil des grands oulémas d’Arabie saoudite<sup>82</sup>. La réplique de ce dernier n’a pas tardé, elle a pris la forme d’une *fatwa* : « Certes la secte des habachites est un groupe égaré et son leader nommé ‘Abdoullah al Habachi est connu pour sa déviation et son égarement. Il est donc obligatoire de couper tout lien avec eux, de rejeter la fausse croyance, de mettre en garde contre eux, de s’abstenir de les écouter et de rejeter ce qu’ils disent... »<sup>83</sup>.

26 Ainsi, de part et d’autre<sup>84</sup>, « secte égarée » ici et « extrémistes » là, les accusations de distordre les propos de tel ou tel *‘alim*, de fourbir des armes aux « ennemis de l’islam », voire d’incarner eux-mêmes ces « ennemis », ont fleuri. Sur deux points majeurs, les opposants aux Ahabaches discutent leur rapport à la *Sunna* et leur utilisation de la *silsila* des *isnâd* [chaîne des transmetteurs] en faisant valoir que leur argumentation est fondée sur des hadiths considérés comme « faibles » au détriment des hadiths « non discutés ». Le premier nœud concerne le prophète de l’islam. La polémique est complexe dans la mesure où les Ahabaches sont taxés tout à la fois de minimiser les qualités de Mohammad et de lui vouer un culte. En prétendant qu’il ignorait la science du *tassawuf* et que, comme tous les prophètes, il se serait arrêté sur le rivage d’une mer que les cheikhs soufis auraient, eux, traversé, ils donneraient à penser que les *wali* possèdent une forme de supériorité par rapport au *nabi*. Mais en glorifiant sa naissance par une pratique festive – celle du *mouled al nabi*-, les Ahabaches exalteraient la place de celui-ci jusqu’à le présenter comme la coupole de l’univers, soit au dessus du trône de Dieu<sup>85</sup>. Le second nœud se situe dans la lecture des événements de la *fitna* qui divise l’*Oumma*. S’appuyant sur des textes de Shafi’i et d’Ibn Hanbal, le cheikh al-Hirari a défendu la doctrine shi’ite de la légitimation, à savoir que ce sont ceux qui se sont opposés au califat d’Alî qui ont eu tort : combattre aux côtés du gendre de Mohammad contre Mu’awiya, voilà ce qui aurait dû être, selon lui, le devoir et la conformité à la Tradition<sup>86</sup>. Un tel positionnement s’articule sur les affinités doctrinales entre shi’isme et soufisme<sup>87</sup>, notamment sur la place particulière accordée à ‘Alî<sup>88</sup>, parfois qualifié d’*al ‘arif bi’llah* [« celui qui connaît Dieu »]. La fraternité mystique interconfessionnelle va jusqu’à déborder les frontières de l’islam pour reconnaître les vertus prônées par les « disciples du Christ », et suggérer la possibilité de fonder la coexistence pacifique selon

une voix exemplaire<sup>89</sup>. À ce jour cependant, ces expressions théoriques n'ont pas trouvé de traduction pratique avec des shi'ites, ni avec des chrétiens. Les Ahbaches ne doivent pas moins se défendre contre l'accumulation des griefs de pratique idolâtrique. Parmi les *bid'at huda* [innovations acceptables], ils encouragent leurs fidèles à se tourner vers *al salaf al salih* [les pieux ancêtres], à se diriger vers les tombes des aïeux pour demander des bénédictions par l'intermédiaire de prières, à méditer en silence dans les mosquées<sup>90</sup>, expliquant que la vénération n'est pas l'adoration, celle-ci étant réservée à Dieu seul : « Il n'y a aucune preuve tangible contre le fait de supplier les prophètes et les saints après la mort sous prétexte que cela est contre Dieu, demander de l'aide ne signifie pas qu'on est contre Dieu »<sup>91</sup>. La polémique entre frères ennemis sunnites a pris un tour plus aigu depuis les attentats du 11 septembre 2001, dénoncés par les Ahbaches comme « un acte terroriste » qui, loin de servir « les affaires de l'Oumma » ont provoqué une recrudescence de l'hostilité « envers les Arabes et les Musulmans, du fait de la défiguration de la vérité de l'Islam »<sup>92</sup>. Et d'inscrire Oussama Ben Laden dans « l'école wahhabite » selon une représentation qu'ils ont élaborée :

27 L'Association se démarque totalement de la ligne de ceux qui déclarent mécréante toute la communauté musulmane. Nous ne rendons pas licite l'assassinat des gens qui travaillent au service des gouvernements pour le simple fait qu'ils gouvernent avec des lois humaines et nous ne déclarons pas permis de faire couler le sang des personnes âgées, des femmes et des enfants pour le simple fait qu'ils vivent dans ces pays. Nous sommes innocents de ces groupuscules. [...] Nous considérons que les événements qui ont eu lieu durant les dernières décennies à travers le monde sont la conséquence d'idées propagées par l'une des têtes pensantes de l'extrémisme et de la déviation, qui déclara mécréants gouvernements et peuples musulmans, adoptant ainsi la pensée dangereuse des khawarij. Les kharejites, qui sont apparus voici environ quatorze siècles, déclaraient mécréants les compagnons du Prophète<sup>93</sup>.

28 Deux généalogies ont été esquissées, qui revendiquent chacune une légitimité et dénie à l'opposant le droit d'y aspirer. Ici on se présente comme exemple de modération contre toute forme d'intransigeance, là on dénonce une secte et une hérésie. À titre d'exemple, les Ahbaches tiennent Abd al-Rahman Dimachqiyyah pour responsable de la plupart des « calomnies » proférées contre eux, et le présentent en ces termes : « C'est un wahhabite bien connu des services de police et il a été interdit de visite à sa mère pour l'avoir tabassé. Il a aussi été renvoyé de Al-Azhar pour ses déviations homosexuelles »<sup>94</sup>. Affirmant ne dépendre d'aucun État, ne subvenir à ses besoins qu'avec les dons de ses membres, élèves, sympathisants et bienfaiteurs, l'A.P.B.I. cherche à afficher son orthodoxie sur les marges : la connaissance du Coran pour lequel elle organise des compétitions de lecture ou de récitation, le port du voile, le rejet de certaines musiques ou instruments (« [Les membres de l'Association] n'acceptent pas toutes sortes de musiques et de chansons, ils préfèrent les chants religieux [*madih*] et traditionnels [*inchad*] qui font partie du type « Tarab », d'où l'utilisation d'une catégorie limitée d'instruments de musique [...] comme la harpe, le luth, le tambour, le tambourin, les cymbales... et l'orgue qui peut être encore utilisé »<sup>95</sup>). En outre, elle revendique l'appui de trois confréries, sur la demi-douzaine représentées au Liban : la *Qadiriyya*, la *Rifaiyya* et la *Naqshabandiyya*, cette dernière étant dirigée à Damas par le cheikh Ahmad Kuftaro, Grand mufti de la République arabe syrienne et Président du Conseil supérieur des fatwas jusqu'à son décès le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

29 Il n'existe pas, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, au Proche et Moyen-Orient, de lieux publics où il soit possible de débattre des questions relatives à la religion musulmane sans que plane le soupçon de la mécréance ou de la distorsion. Au sein de l'islam sunnite, sur les questions sensibles, il n'y a donc pas de controverses respectueuses, mais co-existence avec affrontement verbal, voire physique dans certains cas. Cet état

de fait illustre l'incapacité des États à tendre vers une neutralité, à promouvoir un espace d'expression véritablement libre et à prendre à bras le corps les enjeux éducatifs. À l'inverse, il révèle une capacité de ces mêmes régimes autoritaires à manipuler des groupes antagonistes, en raison de l'interpénétration étroite des structures politique et religieuse<sup>96</sup>. Face à la (re)montée de l'islamisme sous couleur des Frères musulmans, le gouvernement égyptien a favorisé, et parfois suscité, la renaissance de groupes soufis<sup>97</sup>, dont l'existence répond d'ailleurs à une demande populaire effective. Pour maintenir sa domination au Liban et empêcher toute création d'une Palestine dirigée par le *Fatah*, la Syrie, quant à elle, a joué plusieurs cartes : les Ahbaches sunnites à côté du Hezbollah chi'ite et, à leur extrême opposé, le salafisme jihâdiste dans les camps palestiniens du Liban<sup>98</sup>. Comme le montre l'assassinat du cheikh Halabi, ces mouvements ne sont pas de simples marionnettes aux mains de gouvernants soucieux de préserver des intérêts et un pouvoir. Chacun d'eux est doté d'un arsenal idéologique et de moyens techniques qui assurent son ancrage social et renforcent son autonomie ainsi que sa capacité de développement bien au-delà des frontières de l'Orient.

---

## Notes

1 Pour une approche des principaux groupes insérés dans le contexte géopolitique contemporain, voir Gilles KEPEL, *Jihad. Expansion et déclin de l'islamisme*, Paris, Gallimard, 2000, 454 p. et Fitna, Paris, Gallimard, 2004, 381 p.

2 Voir les avis de la « Commission Permanente de l'Iftat », 12/323, sur le site [www.habache.online.fr](http://www.habache.online.fr)

3 Voir les 42 réponses proposées dans le cadre de cette polémique, en ligne sur [www.ahbache.com](http://www.ahbache.com) : « La réponse aux rumeurs et calomnies sur les musulmans étudiants chez le grand savant Cheikh Abdullah Al Habachi ».

4 Nizar HAMZEH et Hrair DEKMEJIAN, « A sufi response to political Islamism : al-ahbach of Lebanon », Beirut-A.U.B., *International Journal of Middle East Studies*, 28 (1996), p. 217-229. Article en ligne sur le site internet : <http://www.ummah.com/forum/archive/...> Nizar Hamzeh était alors Professeur associée dans le Département de Science Politique et d'Administration publique de l'A.U.B. et R. Hrair Dekmejian Professeur dans le Département de Science Politique de l'University of Southern California (Los Angeles).

5 Cheikh Abdallah al-HABASHI, *Sarih al-Bayan*, Beyrouth, M.P.I.E.D., 1990, p. 195.

6 [www.Habaches-Ahbaches.htm](http://www.Habaches-Ahbaches.htm)

7 Alexandre POPOVIC et Gilles VEINSTEIN (dir.), *Les Voies d'Allah. Les ordres mystiques dans le monde musulman des origines à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 1996, 711 p.

8 Nizar HAMZEH et Hrair DEKMEJIAN, « A sufi response... », art. cit., d'après l'interview du fils d'al Hirari : 'Abd al-Rahman al-Habashi.

9 Cet ouvrage, selon l'introduction du *But de l'étudiant*, est une reprise de celui de 'Abdallah al-'ALAOUI, *Soulem al-Tawfiq (L'Escalier du succès)*.

10 Information sans auteur, donnée sur le site [www.khayma.com](http://www.khayma.com).

11 Information délivrée par l'A.I.C.P. sur le site [www.aicp.org/About/shaykh\\_nizar\\_al-halabi.htm](http://www.aicp.org/About/shaykh_nizar_al-halabi.htm)

12 « Réfugiés palestiniens du Liban : Nouvelles dynamiques religieuses », Entretien de Claire Moucharafieh avec Bernard ROUGIER, 16 juillet 2004, *Pour la Palestine*, n° 43 (en ligne sur le site de l'Association France Palestine Solidarité : [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)).

13 *Al-Nahar*, 8 décembre 1992.

14 Nizar HAMZEH, « Islamism in Lebanon : a Guide », *Middle East Review of International Affairs*, vol. I, n° 3, septembre 1997. En ligne sur [www.biu.ac.il/SOC/besa/meria/journal/1997/issue3/jv1n3a2.html](http://www.biu.ac.il/SOC/besa/meria/journal/1997/issue3/jv1n3a2.html)

15 En 2003, le groupe figure sur la liste des organisations terroristes établie par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et les Nations-Unies. Voir l'information fournie par l'Attorney General's Department sur le site : [www.nationalsecurity.gov.au/adg](http://www.nationalsecurity.gov.au/adg)

/www/Attorneygeneralhome.nsf.

16 Voir <http://www.freerepublic.com/focus/f...>

17 Voir <http://www.islam.org.au/articles/18...>

18 Daniel NASSIF, « Al-Ahbash », Middle East Intelligence Bulletin, édité par le Comité des Etats-Unis pour un Liban libre et le Forum du Moyen-Orient, vol. 3, n° 4, avril 2001 ([www.meib.org/articles/0104\\_ld1htm](http://www.meib.org/articles/0104_ld1htm)).

19 De 1972 à 1992, il n'y a pas eu d'élections législatives au Liban.

20 Nizar HAMZEH et Hrair DEKMEJIAN, « A sufi response... », art. cit., p. 10 .

21 Entretien avec le cheikh Abd el-Kader el-Fakhani, Bourj abi Haidar, 7 juin 2005.

22 Voir Khayrallah GHANEM, Le système électoral et la vie politique au Liban, Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit, Kaslik (Liban), 1983, en particulier les p. 173-202.

23 Propos recueillis lors de la conférence du 31 mai 2005 au centre de presse de Verdun-Beyrouth.

24 Rapport de l'association libanaise pour la démocratie des élections sur les élections législatives de 2000, Association libanaise pour la démocratie des élections, Beyrouth, 2001, p. 115 et p. 121-123.

25 Conférence de presse du ministre de l'Intérieur, 20 juin 2005.

26 Al-Nahar, 31 mai 2005, p. 5.

27 Entretien avec le cheikh Abd el-Kader el-Fakhani, Bourj abi Haidar, 7 juin 2005.

28 Al-Nahar, 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les responsables sunnites de la mort de militaires libanais lors de l'attaque contre la caserne de Dennyiyeh (Liban Nord), ont été relâchés en juillet 2005 à l'occasion de la modification de la loi d'amnistie permettant, par ailleurs, la libération du chef des Forces libanaises, le maronite Samir Geagea.

29 Jam'iyat al-machari' al khairiah al islamilah Loubnan sira wa injazat, Beyrouth, 1998, p. 80-81.

30 Al-Nahar, 12 septembre 1992, p. 11.

31 Ouvrage du cheikh Abdul-Rahman DEMASHQIYYAH, dont la substance est donnée par Z. ALZAMIL sur le site : [www.allaahuakbar.net/habashis/alhabashis\\_friends\\_enemies.htm](http://www.allaahuakbar.net/habashis/alhabashis_friends_enemies.htm)

32 René Moawad a été assassiné le 22 novembre 1989, dix-sept jours après son élection (voir Georges CORM, Le Liban contemporain. Histoire et société, Paris, La Découverte, 2003, p. 225.

33 Voir les numéros de Manar al Houda, 6 (p. 58), 10 (p. 6), 13 (p. 56), 17 (p. 41).

34 Al-Safir, 1<sup>er</sup> octobre 1992, p. 4.

35 Entretien avec le cheikh Ali Ammar, vice-président de la Jama'a al-islamiyya, Saïda, 10 mai 2005.

36 Nizar HAMZEH et Hrair DEKMEJIAN, « A sufi response... », art. cit.

37 Ce type d'accusation est répandu dans des ouvrages qui ne portent pas de nom d'auteur, ni d'éditeur, ni de lieu, ni de date, tel : Dirasa moukarana ma bain 'akidat al wahabiah wa 'akidat al yahoud.

38 Entretien avec le cheikh Maher Hammoud, membre du comité des savants islamiques sunnites au Liban, Saïda, 7 mai 2005.

39 Entretien avec le cheikh Abd al-Qader al-Fakhani, Bourj abou Haidar, 7 juin 2005.

40 Cité par Edward BASSIL, La Revue du Liban, mai 2005.

41 Information donnée sur le site [www.opulibani.org.lb](http://www.opulibani.org.lb)

42 Entretien avec Bilal Chatah, Tripoli, 8 avril 2005.

43 Manar al-Houda, décembre 1992-janvier 1993, p. 41.

44 Source principale : Brochure des écoles de l'A.P.B.I., Beyrouth, M.P.I.E.D., s.d. mais publiée entre 2002 et 2005.

45 Source : Global University, Beyrouth, M.P.I.E.D., s.d., p. 2. Document en langue anglaise.

46 Deux nouveaux sites étaient en construction au début des années 2000, à Khaldeh et Tayouneh.

47 Information consultable en ligne sur [www.gu.edu.lb/event2.htm](http://www.gu.edu.lb/event2.htm). Le site électronique de

l'hôpital Sahel est : [www.sahelhospital.com.lb](http://www.sahelhospital.com.lb)

48 L'examen des documents montre qu'il ne s'agit pas d'une école secondaire malgré l'intitulé revendiqué.

49 Les frais de scolarité sont remboursés par l'État. Entretien avec Mme Badrié Badawi Sabaa, professeur à l' « École secondaire de culture spécifique » de l'A.P.B.I., Dedeh Koura (Liban Nord), 3 avril 2005.

50 Brochure Amme Hijri Sa'id, Beyrouth, M.P.I.E.D., 2005, p. 27 et p. 36.

51 Le site internet de l'Organisation mondiale du scoutisme ne la fait pas apparaître parmi ses membres.

52 Brochure Al Massira al Zahabiyya, Beyrouth, M.P.I.E.D., 2005, p. 9.

53 Conversation téléphonique avec le cheikh Abdel Qader Fakhani, 29 juin 2005.

54 FM 93,1 pour tout le Liban, sauf dans la Bekaa où la fréquence est FM 93,3.

55 Al-Nahar, 12 septembre 1992 et 9 décembre 1992.

56 [www.wluml.org/french](http://www.wluml.org/french) (Le Monde, 25 janvier 2002).

57 [www.FAQ.htm.com](http://www.FAQ.htm.com)

58 « Kery Jams vers un rap islamique », article sur le site [www.lexode.com/zonejeunes/article-1667.html](http://www.lexode.com/zonejeunes/article-1667.html).

59 Voir l'article « Ahbaches prosélytes, du Liban au Languedoc », Midi Libre, 10 décembre 2002.

60 Abd Samad MOUSSAOUI (entretien avec Florence BOUQUILLAT, journaliste à France 2), Zacarias Moussaoui, mon frère, Paris, Denoël, 2002, 214 p.

61 Entretien avec Mgr Azéma, Montpellier, 24 avril 2007.

62 Dépêche de l'A.F.P., 26 mars 2005.

63 Hakim El-Ghissassi, 19 septembre 2004, [www.sezame.info](http://www.sezame.info).

64 Voir [www.sezame.info](http://www.sezame.info).

65 Entretien avec le cheikh Abdel Qader al-Fakhani, Burj Abou Haidar, 7 juin 2005.

66 Publication non datée de l'A.P.I.B., centre du Cheikh Askandari al-islami. Information également donnée sur le site : [www.alsunna.org/azhar2.htm](http://www.alsunna.org/azhar2.htm).

67 Accusation portée par le cheikh Mahu Hammoud, Saïda, 7 mai 2005.

68 Manar al Houda, déc. 1992 – fév. 1993 p. 31 sq et juin-juillet 1993, p. 34.

69 Cheikh Abdallah al-Harariyy al-Habachi, Boughyatou al Taleb, Beyrouth, M.P.I.E.D., 1991 (2e éd.), p. 51.

70 Ibid., p. 173.

71 Entretien avec le cheikh Ali Ammar, vice-président de la Jama'a al-islamiyya, Saïda, 10 mai 2005.

72 Introduction à « La réponse aux rumeurs et calomnies sur les musulmans étudiants chez le grand savant Cheikh Abdullah Al Habachi », en ligne sur le site : [www.ahbache.com](http://www.ahbache.com).

73 Voir Hichem DJAÏT, La Grande Discorde. Religion et politique dans l'Islam des origines, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1989, p. 285 sq.

74 Cheikh Abdallah al-Harariyy al-Habachi, Al Malakat al Sounniyya, Beyrouth, M.P.I.E.D., s.d.

75 Voir Majid FAKHRY, Histoire de la philosophie islamique, Paris, Cerf, « Patrimoines », 1989, p. 345.

76 Voir, par exemple, le n° 3 de leur revue Manar al Houda.

77 Voir Olivier CARRÉ, Mystique et politique. Lecture révolutionnaire du Coran par Sayyid Qutb, Frère musulman radical, Paris, Cerf, « Patrimoines », 1984, 248 p.

78 Argument défensif utilisé par le cheikh Ali al Ammar, 10 mai 2005.

79 Manar al-Huda, avril-mai 1993, p. 48.

80 Voir François BURGAT, L'islamisme en face, Paris, La Découverte, 1996, notamment p. 193, 197, 198 et 203. On peut également se référer aux propos recueillis par Jacques Girardon, « Ghannouchi : 'Pourquoi je suis islamiste' », L'Express, 29 avril 1993, p. 90-91.

81 Voir l'article de Xavier TERNISIEN : « Al-Qaradâwi. L'islam à l'écran », Le Monde, 31 août

2004 et l'entretien réalisé par le même journaliste intitulé : « Les aspects politiques de la loi islamique ne s'opposent pas à la démocratie » , Le Monde, 11 juillet 2006.

82 Voir l'article nécrologique que lui a consacré Mouna NAÏM, « Abdel Aziz Ben Baz. La plus haute autorité religieuse d'Arabie saoudite », Le Monde, 15 mai 1999.

83 Cheikh Ibn BAZ, Fatwa n° 1/2392, 1996, en ligne sur le site [www.habache.online.fr](http://www.habache.online.fr).

84 Entretien avec le cheikh Maher Hammoud, Saïda, 7 mai 2005.

85 À l'encontre de cette pratique, les Frères musulmans rappellent le hadith -> N'exagérez pas en me flattant comme les chrétiens ont flatté le fils de Mariam. Je ne suis qu'un serviteur d'Allah. » (al-BOUKHARI, Hadith 645, chap. 43, vol. 4, p. 435).

86 Cheikh Abdallah al-Harariyy al-Habachi, Sarih al Bayan, Beyrouth, M.P.I.E.D., p. 90-111.

87 Voir Éric GEOFFROY, Initiation au soufisme, Paris, Fayard, « L'espace intérieur », 2003, p. 39-42.

88 Manar al-Houda, novembre 1992, p. 18.

89 Cheikh Abdallah al-Harariyy al-Habachi, Sarih al Bayan, Beyrouth, M.P.I.E.D., p. 76.

90 Manar al-Houda, avril-mai 1993, p. 36-37.

91 Cheikh Abdallah al-Harariyy al-Habachi, Sarih al Bayan, Beyrouth, M.P.I.E.D., p. 135-136.

92 Entretien avec le cheikh Abd el-Qader al-Fakhani, Bourj Abou Haidar, 7 juin 2005.

93 Abdalim LETELLIER, 19 janvier 2001, [www.oumma.com](http://www.oumma.com).

94 Source : [www.ahbache.com](http://www.ahbache.com).

95 Entretien avec Mohammed Sidawi, directeur du bureau publicitaire de l'A.P.B.I. à Tripoli, 28 mai 2005.

96 Voir Philippe DROZ-VINCENT, Moyen-Orient : pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées, Paris, P.U.F., « proche Orient », 2004, en particulier les p. 251-305.

97 Johannes J.G. JANSEN, The Neglected Duty, New York, MacMillan Publishing Company, 1986, p. 79-88.

98 Voir Bernard ROUGIER, Le Jihad au quotidien, Paris, P.U.F., « proche Orient », 2004, 262 p., ainsi que « L'islamisme face au retour de l'islam ? », Vingtième siècle, n° 82, avril-juin 2004, p. 103-118.

---

## **Pour citer cet article**

### *Référence électronique*

Dominique Avon, « Les Ahbaches. Un mouvement libanais sunnite contesté dans un monde globalisé », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires* [En ligne], 2 | 2008, mis en ligne le 25 mars 2008, consulté le 27 novembre 2017. URL : <http://cerri.revues.org/331> ; DOI : 10.4000/cerri.331

---

## **Auteur**

### **Dominique Avon**

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université du Maine, directeur-adjoint du LHAMANS (laboratoire rattaché au CERHIO)

### *Articles du même auteur*

**Histoire positive et histoire sacrée autour de la pensée de Louis Massignon** [Texte intégral]

Paru dans *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 16 | 2016

**Monothéismes et cinéma** [Texte intégral]

Paru dans *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, Numéro spécial | 2012

---

## **Droits d'auteur**



Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.